



retractation suite achat sur foire

Par **philippe6457**, le **19/11/2021** à **18:14**

Bonjour

J'ai besoin d'un conseil urgent.

J'ai fait l'erreur d'acheter un camping car dans un salon , j'ai du mal a m'en sortir.

J'ai fait un financement partiel de celui-ci et j'ai vu que je peut annuler dans ce cas precis.

J'ai donc envoyer le bordereau de retraction a l'organisme, mais je n'ai pas ce bordereau sur le bon de commande.

Je ne sais comment m'en sortir.

Merci de vos conseils.

Par **Chaber**, le **19/11/2021** à **18:28**

bonjour

Dans le cas où vous avez conclu un **crédit affecté pour financer votre achat** (et il convient d'être très clair ici, le crédit doit exclusivement être destiné à financer cet achat précis), le **vendeur vous informe de votre droit de rétractation**.

Selon l'[article L312-52 du Code de la consommation](#), l'acheteur dispose alors d'un délai de 14 jours pour se rétracter, à compter d l'acceptation de l'offre.

<https://www.inc-conso.fr/content/foires-et-salons-pas-de-droit-de-retractation>

<https://mvs-avocats.com/2019/11/05/le-droit-de-retractation-dans-les-foires-et-salons/>

Par **philippe6457**, le **19/11/2021** à **18:34**

sur le bon de commande le delai est reduit a 3 jours je l'ai donc fait aussitot

je precise bien que c'est un financement partiel + extension de garantie

mes droits sont'ils les memes

comment dois-je informer le concessionnaire que j'annule ma commande?

Par **Chaber**, le **19/11/2021** à **19:03**

Bonjour

Pour le solde faites-vous appel à une société de crédit? si oui 14J

En quoi le concessionnaire est-il concerné?

Par **philippe6457**, le **19/11/2021** à **19:11**

oui la societe FINANCO

en ce qui concerne le concessionnaire je lui est signé un bon de commande, et j'ai versé un acompte de 5000€

le fait d'avoir réglé une partie ne m'engage t'il pas?

Par **janus2fr**, le **20/11/2021** à **07:55**

Bonjour,

Est il bien indiqué sur le bon de commande qu'il s'agit d'un achat à crédit ?

Par **philippe6457**, le **20/11/2021** à **08:09**

les cases concernees ne sont pas cochées ni l'une ni l'autre

par contre il est indiqué un crédit sur 156 mois à hauteur de 15000€ avec un solde de 31700€ à la livraison

Par **Marck.ESP**, le **20/11/2021** à **08:49**

Bonjour

Vous vous êtes ensuite rétracté, donc la résiliation de la demande de crédit entraîne celle du

contrat de vente.

[Article L. 312- 52 du code de la consommation](#)

Attention, si vous avez demandé à être livré(e) immédiatement, la rétractation n'entraîne la résolution de plein droit du contrat de vente que si elle est faite dans les trois jours.

Informez le vendeur de cette rétractation et demandez-lui de vous rembourser l'acompte éventuellement versé le jour de la commande.

S'il tarde, faites valoir... VOIR CI-DESSOUS

<http://www.inc-conso.fr/content/banque/vous-avez-renonce-un-credit-affecte>

Par **philippe6457**, le **20/11/2021 à 08:57**

mille merci pour votre aide

vous n'imaginez pas a quelle point je suis soulagé (ça fait 2 nuits que je ne dors pas...)

je vous tiendrais au courant de la suite

trés cordialement